

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **mardi, 10 septembre 2024** à 19 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivante :

- Lot numéro 1 112 846 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-429, afin d'autoriser pour le bâtiment situé aux **8373-8375, avenue Wilfrid-Pelletier**:
 - l'empiètement d'une habitation bifamiliale jumelée, dans la marge latérale gauche, à une distance de 0,74 mètre de la ligne de terrain, et ce, malgré l'article 10 et la grille de spécifications de la zone H-429 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exigent une marge de recul latérale minimale de 2,15 mètres;
 - qu'un mur qui n'est pas mitoyen, ne respecte pas la marge latérale minimale, et ce, malgré l'article 16 qui exige que tout mur, ou partie de mur, qui n'est pas mitoyen, doit respecter la marge latérale minimale exigée à la grille des spécifications pour la zone concernée.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant ces demandes, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 26 août 2024.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement